

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-10-504

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
Titre	<i>Soutien aux manifestations culturelles</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2014

Réunie le vendredi 17 octobre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sophie GAUGAIN, Valérie NOUVEL, Annie ANNE (pouvoir à François DUFOUR), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2014 de la Région, au titre du soutien aux manifestations culturelles, pour un montant total de 15 000 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Comité d'Organisation du Carnaval de Granville	141ème édition du Carnaval de Granville du 13 au 17 février 2015	10 000 €
Association Festival International du Cirque de Bayeux	6ème édition du Festival International du Cirque de Bayeux du 2 au 8 mars 2015	5 000 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 23 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141017-17036-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-10-505

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
Titre	<i>Soutien aux actions de solidarité</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2014

Réunie le vendredi 17 octobre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sophie GAUGAIN, Valérie NOUVEL, Annie ANNE (pouvoir à François DUFOUR), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2014 de la Région, au titre du soutien aux actions de solidarité, pour un montant total de 500 €, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Association départementale du Calvados des Combattants Prisonniers de Guerre – Combattants Algérie Tunisie Maroc Théâtre Opérations Extérieures (ACPG-CATM- TOE-OPEX)	Acquisition d'un drapeau pour la section cantonale de Pont- l'Evêque de l'ACPG-CATM- TOE-OPEX du département du Calvados	500 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 23 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141017-17041-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-10-506

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Entretenir et équiper les bâtiments régionaux (P231)
Titre	<i>Vente d'un bien immobilier : Manoir des Gens d'Armes à Caen</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2014

Réunie le vendredi 17 octobre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sophie GAUGAIN, Valérie NOUVEL, Annie ANNE (pouvoir à François DUFOUR), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Considérant que ce bien a été désaffecté, puis déclassé par délibération du Conseil Régional en date du 25 septembre 2014,

Vu l'avis de France Domaine rendu le 17 avril 2014,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président :

° à vendre le bien immobilier suivant :

✓ le Manoir des Gens d'Armes, situé 161 rue Basse à Caen, pour un montant de
243 000 € net vendeur à Madame Clémence TARTIERE et
Monsieur Benoît POCHET,

° à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 23 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141017-17209-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-10-507

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Optimiser les moyens généraux (P367)
Titre	<i>Exercice de mandats spéciaux des Conseillers Régionaux</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2014

Réunie le vendredi 17 octobre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sophie GAUGAIN, Valérie NOUVEL, Annie ANNE (pouvoir à François DUFOUR), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer les mandats spéciaux repris en annexe ;
- de prendre en charge les frais de transport et de procéder au remboursement éventuel des frais de repas et de nuitée sur la base des dépenses réellement engagées dans le cadre de ces mandats ;
- de prélever les crédits de fonctionnement correspondants sur le chapitre 930 du Budget 2014 de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 24 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141017-18303-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-10-508

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Produire, mutualiser et partager les études, les données et les informations géographiques (P021)
Titre	<i>Convention de partenariat pour la numérisation et la mise à jour des documents d'urbanisme du Calvados</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2014

Réunie le vendredi 17 octobre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Annie ANNE (pouvoir à François DUFOUR), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'émettre un avis favorable sur le principe d'un partenariat pour la numérisation et de mise à jour des documents d'urbanisme du Calvados ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention de partenariat pour la numérisation des documents d'urbanisme du Calvados et leur mise à jour en annexe 1,

- la convention de partenariat pour la cartographie de l'extension du tissu bâti à l'échelle de la Normandie en annexe 2,

- tous les actes et documents utiles à la mise œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 23 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141017-16256-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-10-509

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Animer et développer les territoires (P020)
Titre	<i>Fonds d'intervention régional</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2014

Réunie le vendredi 17 octobre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Annie ANNE (pouvoir à François DUFOUR), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE PO20 « Animer et développer les territoires » de 2 860 082 € votée en 2014, un montant total de 2 500 €, au titre de l'opération P020O38 « Fonds d'intervention régional » ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du budget de la Région, les subventions suivantes :

- 1 500 € à l'association « La Compagnie des Enfants Terribles », pour l'organisation du Festival des Baladins,

- 1 000 € à l'Union départementale des sapeurs pompiers du Calvados, pour la participation de 3 sapeurs-pompiers de Caen, à l'ultratrail « La Transmartinique » ;

- d'autoriser le Président :

- à verser à la notification de la présente délibération, l'intégralité des subventions forfaitaires,

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 23 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141017-17666-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-10-510

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les énergies renouvelables et favoriser les économies d'énergie (P150)
Titre	<i>Habitat solidaire et Durable - Chèque éco-énergie Basse-Normandie</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2014

Réunie le vendredi 17 octobre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Annie ANNE (pouvoir à François DUFOUR), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P150 « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie » de 5 206 420 €, votée en 2014, un montant global de 42 000 € au titre de l'opération P150O012 « Habitat Durable (HSD) » ;

- d'attribuer sur le chapitre 907, du Budget de la Région les subventions suivantes :

- 10 000 € au bénéficiaire qui figure à l'annexe 1, pour la rénovation globale BBC de son logement,

- 32 000 € aux bénéficiaires du « Chèque éco-énergie Basse-Normandie » qui figurent à l'annexe 2, pour l'installation de poêles à bois, la réalisation d'audits énergétiques et scénarios, la réalisation de travaux niveau 1 et 2 ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention avec le bénéficiaire listé à l'annexe 1, selon le modèle de convention type « 400 rénovations BBC, sur tout le territoire - Propriétaire occupant / Propriétaire bailleur » approuvé par délibération n° 12-55 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 28 juin 2012 relative à la politique « Pour un Habitat solidaire et durable »,

Les conventions doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office des subventions,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-10-511

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les énergies renouvelables et favoriser les économies d'énergie (P150)
Titre	<i>Lutter contre les changements climatiques - Défi'NeRgie</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2014

Réunie le vendredi 17 octobre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Annie ANNE (pouvoir à François DUFOUR), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AP P150 « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie » de 5 206 420 €, votée en 2014, un montant global de 306 428,16 €, ventilé comme suit :

- . **54 914,20 €** au titre de l'opération P150O010 « Economie d'énergie » ;

- . **251 513,96 €** au titre de l'opération P150O011 « Energie renouvelable » ;

- sur l'AE P150 « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie » de 1 344 898 €, votée en 2014, un montant global de 85 674 €, ventilé comme suit :

- . **85 674 €** au titre de l'opération P150O010 « Economie d'énergie » ;

- d'attribuer sur le chapitre 907, du Budget de la Région les subventions suivantes :

- **au titre de l'opération « P150O010 Economie d'énergie »**

- 16 677 € aux 5 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 2 pour la réalisation de diagnostics énergétiques de bâtiments, sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe ;

- 26 410 € aux 3 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 3 pour la réalisation de diagnostics énergétiques d'entreprises, sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe ;

- 11 827,20 € au Syndicat Intercommunal de traitement des eaux pour la réalisation d'une étude d'optimisation des consommations énergétiques de la station d'épuration, pour une dépense subventionnable de 16 896 € TTC ;

- **au titre de l'opération « P150O011 Energie renouvelable »**

- 233 313,96 € aux 5 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 4 pour l'installation de chaufferies bois, sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe ;

- 18 200 € au bénéficiaire qui figure à l'annexe 5 pour l'installation de chauffe-eau solaire, sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe ;

- d'attribuer sur le chapitre 937, du Budget de la Région les subventions suivantes :

- **au titre de l'opération « P150O010 Economie d'énergie »**

- 85 674 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie Centre et Sud Manche, pour la mise en place d'une opération collective « compétitivité énergie PME » sur une durée de 48 mois, pour une dépense subventionnable de 271 300 € TTC ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Centre et Sud Manche, pour la mise en place d'une opération collective « compétitivité énergie PME » sur une durée de 48 mois, présentée à l'annexe 1 ;

- les conventions, selon le modèle de convention type « Défi'NeRgie Basse-Normandie - Investissement » approuvé par délibération n°12-09 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 2 février 2012, avec les bénéficiaires suivants :

- la SA Carmeuse France pour la mise en place d'un système de management de l'énergie pour le site des Aucrais (14)
 - la SAS CERZA pour l'installation d'une chaudière bois pour les besoins du parc zoologique ;
 - l'Association la Résidence Fleurie pour l'installation d'une chaudière bois pour les besoins de l'EHPAD ;

- la SA HLM La Plaine Normande pour l'installation de systèmes solaires combinés pour 26 logements locatifs sociaux à Moulton ;

Les conventions doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office des subventions.

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 23 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141017-17058-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-10-512

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Préserver les ressources naturelles et les milieux (P151)
Titre	<i>Réserves Naturelles Régionales et biodiversité</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2014

Réunie le vendredi 17 octobre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Annie ANNE (pouvoir à François DUFOUR), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver la reconnaissance du Conservatoire d'Espaces Naturels de Basse-Normandie (CEN-BN) en Conservatoire Régional d'Espaces Naturels (CREN) par un agrément conjoint avec l'Etat, conformément à l'article L. 414-11 du Code de l'Environnement, pour une durée de 10 ans à compter de la signature de l'arrêté conjoint ;

- d'approuver le Plan d'Actions Quinquennal 2014-2018 du Conservatoire d'Espaces Naturels de Basse-Normandie, présenté dans le cadre du dossier de demande d'agrément envoyé par l'association à la Région et joint en annexe 1 ;

- d'affecter sur l'AE P151 « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 1 894 000 €, votée en 2014, un montant de 21 500 €, au titre de l'opération P151O018 « RNR et biodiversité » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 937 du budget 2014 de la Région, les subventions suivantes :

- o 10 000 €, sur un montant total subventionnable de 361 304 € TTC, à l'association Bretagne Vivante – SEPNB pour le programme LIFE+ sur la conservation de la mulette perlière en 2014 ;
- o 4 000 €, sur un montant total subventionnable de 15 410 € TTC, au CPIE du Cotentin pour les actions de l'observatoire des bryophytes et des lichens de Basse-Normandie en 2014-2015 ;
- o 5 000 €, sur un montant total subventionnable de 47 652 € TTC, à l'Union Régionale des CPIE (URCPIE) pour l'édition de l'atlas des amphibiens et des reptiles de Normandie ;
- o 1 500 €, sur un montant total subventionnable de 10 500 € TTC, à l'Association Patrimoine Géologique de Normandie (APGN) pour l'édition des actes des 5èmes Journées Nationales du Patrimoine Géologique qui se sont tenues à l'Abbaye-aux-Dames en octobre 2013 ;
- o 1 000 €, sur un montant total subventionnable de 15 000 € TTC, à l'Association Faune et Flore de l'Orne (AFFO) pour l'édition de l'atlas des papillons diurnes de l'Orne ;

- d'autoriser la prise en compte des dépenses à partir du 1er janvier 2014 pour le programme LIFE+ sur la mulette perlière ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et notamment l'arrêté conjoint Etat-Région d'agrément du Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) de Basse-Normandie en Conservatoire Régional d'Espaces Naturels (CREN) de Basse-Normandie.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-10-513

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Moderniser les infrastructures ferroviaires régionales et interrégionales (P365)
Titre	<i>Avenant n°1 à la convention de financement de l'étude Avant-Projet pour la mise en conformité PMR de la gare de Lisieux</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2014

Réunie le vendredi 17 octobre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Annie ANNE (pouvoir à François DUFOUR), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer :

- avec Réseau Ferré de France et la Ville de Lisieux, l'avenant n°1 à la convention relative au financement de l'étude Avant-Projet, pour la mise en conformité PMR de la gare de Lisieux, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 23 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141017-16955-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-10-514

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les activités maritimes (P220)
Titre	<i>Adhésion EHD2020</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2014

Réunie le vendredi 17 octobre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Annie ANNE (pouvoir à François DUFOUR), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver l'adhésion de la Région Basse-Normandie à l'Association EHD 2020, Energie Hydro-Data ;
- de verser 100 € pour la cotisation 2014 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision ainsi que tous les actes et documents relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Association « EHD 2020 ».

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 23 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141017-17493-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-10-515

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Soutenir les activités nautiques (P221)
Titre	<i>Matériel Nautique - Antériorité des délibérations 2014</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2014

Réunie le vendredi 17 octobre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Annie ANNE (pouvoir à François DUFOUR), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de modifier les délibérations n° CP 14-02-30 de la Commission Permanente du 21 février 2014 et n° CP 14-06-286 de la Commission Permanente du 27 juin 2014, afin de déroger au principe d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour l'ensemble des dossiers relatifs à l'acquisition de matériel nautique.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 23 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141017-17447-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-10-516

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Intégrer le numérique dans l'éducation et la formation (P341)
Titre	<i>Chèque conseil Communotic au profit de l'UFCV</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2014

Réunie le vendredi 17 octobre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Annie ANNE (pouvoir à François DUFOUR), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P341 « Intégrer le numérique dans l'éducation et la formation de 266 971,50 € votée en 2014, un montant de 4 800 € au titre de l'opération P341O002 « Numérique au service de la formation » ;

- d'attribuer à l'Association « Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs » (UFCV), sur le chapitre 935 du budget 2014 de la Région, une subvention d'un montant maximal de 4 800 €, sur une base éligible de 9 600 € avec un taux d'intervention maximal de 50 %.

- d'autoriser le Président à signer :

- ° la convention avec l'UFCV, jointe en annexe,
- ° tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 23 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141017-16956-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-10-517

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel (P340)
Titre	<i>Visite numérique du CAEN d'avant guerre et d'aujourd'hui - CADOMUS</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2014

Réunie le vendredi 17 octobre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Annie ANNE (pouvoir à François DUFOUR), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « P340 – Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel » de 418 598 € votée en 2014, un montant de 15 000 €, au titre de l'opération « P340O003 – Innovation Numérique Normande (i2N) » ;

- d'attribuer à l'association Cadomus, sur le chapitre 905 du budget 2014 de la Région, une subvention d'un montant maximal de 15 000 € TTC, sur une base éligible de 52 000 € TTC avec un taux d'intervention maximal de 28,84 % ;

- de déroger au règlement des subventions régionales en ses articles 3-1 (AR) et 12-1 (modalités de versement) ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'association Cadomus la convention jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 23 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141017-17104-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-10-518

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Favoriser l'accès à la santé (P310)
Titre	<i>Démographie médicale : Contribution exceptionnelle de la Région à l'ingénierie de projet des Pôles de Santé Libéraux et Ambulatoires (PSLA) afin de répondre à une demande croissante de projets</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2014

Réunie le vendredi 17 octobre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Annie ANNE (pouvoir à François DUFOUR), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P310 « Favoriser l'accès à la santé » de 210 000 €, votée en 2014, un montant de 30 000 € au titre de l'opération P310O003 « démographie médicale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 934 du budget 2014 de la Région, une subvention de 30 000 € à l'Agence Régionale de Santé, pour alimenter le fonds régional dédié à l'ingénierie de projet des pôles de santé ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie (ARS) et l'Union Régionale des Professionnels de Santé regroupant les médecins, l'avenant n° 5 à la convention relative à la mise en œuvre d'un fonds commun pour l'ingénierie de projet des Pôles de Santé Libéraux et Ambulatoires (PSLA) du 31 mai 2011, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 23 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141017-17636-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-10-519

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Assurer le fonctionnement des lycées (P131)
Titre	<i>Fonds Commun du Service d'hébergement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2014

Réunie le vendredi 17 octobre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Annie ANNE (pouvoir à François DUFOUR), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer 2 subventions d'un montant de 5 500 € conformément au tableau figurant en annexe 01 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 23 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141017-17217-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-10-520

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Assurer le fonctionnement des lycées (P131)
Titre	<i>Donner aux lycées les moyens de fonctionner</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2014

Réunie le vendredi 17 octobre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Annie ANNE (pouvoir à François DUFOUR), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AP P131 « Assurer le fonctionnement des lycées » de 7 890 000 €, votée en 2014, un montant de (EQ PED : 3500 € + SG : 59 100 €) au titre de l'opération P131 O002 Aides lycées publics ;

- sur l'AE P131 « Assurer le fonctionnement des lycées » de 34 519 037 €, votée en 2014, un montant 209 000 € au titre de l'opération P131 O002 Aides lycées publics ;

Aides aux lycées publics

➤ au titre des dotations de fonctionnement

- d'attribuer 8 subventions d'un montant de 120 000 € (annexe 1) ;

- d'attribuer 1 subvention au bénéfice de la Ville de Carentan d'un montant total de 35 000 € sur le chapitre 932 pour la prise en charge de la rémunération d'un agent de restauration du service municipal de restauration accueillant les élèves du lycée Sivard de Beaulieu pour le déjeuner ;

- d'autoriser le Président à signer la Convention relative à la contribution financière s'élevant à 35 000 € entre la Région Basse-Normandie et la ville de Carentan (annexe 2) ;

➤ au titre des dotations entretien et réparation du propriétaire

- d'attribuer 2 subventions d'un montant de 34 000 € (annexe 3) ;

- de modifier la délibération n° 13-11-695 du 13 novembre 2013 accordant, une subvention de 10 000 € au lycée Flora Tristan au titre du remplacement d'une cassette de chauffage sur le toit du self, et d'autoriser le lycée à réaffecter un reliquat de 5 298,69 € de la subvention pour la rénovation et l'entretien des logements de fonction.

➤ au titre des équipements pédagogiques et premiers équipements

- d'attribuer 1 subvention d'un montant total de 3 500 € (annexe 4) ;

- de proposer au Préfet de Région, au titre des équipements, la désaffectation de biens et de matériels pédagogiques pour vente, pour un montant total estimé à 20 825 € TTC, le Conseil d'Administration de ces établissements s'étant prononcé favorablement (annexe 5) ;

➤ au titre du service général

- d'attribuer 10 subventions d'un montant total de 59 100 € (annexe 6) ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente, l'EREA Pierre Mendès France a dû procéder en urgence à l'acquisition d'une autolaveuse et d'une monobrosse haute vitesse pour assurer le bon fonctionnement du service entretien ;

➤ au titre de la gestion du patrimoine régional

- d'approuver les termes de la convention de gestion des cités mixtes Marcel Gambier de Lisieux et André Maurois de Deauville avec le Département du Calvados (annexes 7a et 7b) ;

- d'autoriser le président à signer la dite convention ;

➤ au titre de la tarification de la restauration et de l'hébergement

- de créer, pour l'année 2015, à la demande du lycée Malherbe à Caen, un tarif de demi-pension « forfait 4 jours » au montant de 468 € applicable à compter du 1^{er} janvier 2015 ;
- de supprimer, à la demande du lycée Malherbe à Caen, le tarif de demi-pension « forfait 6 jours » au montant de 567.18 €, obsolète depuis le 1^{er} janvier 2014 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 23 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141017-17227-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-10-521

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Promouvoir une politique éducative pour les lycéens (P132)
Titre	<i>Politique éducative - Diverses actions de Politique éducative</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2014

Réunie le vendredi 17 octobre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Annie ANNE (pouvoir à François DUFOUR), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P132 « Promouvoir une politique éducative » de 896 000 €, votée pour 2014, un montant de 88 925 € au titre de l'opération P132O004 « Mobilité » ;

- d'attribuer sur le chapitre 932 du budget 2014 de la Région, au titre de la mobilité individuelle année scolaire 2013-2014, 248 bourses de mobilité individuelle pour un montant total de 88 925 € (annexes 1, 2, 3 et 4) ;

- d'autoriser :

- au titre de la Mobilité Collective, le lycée Tocqueville à CHERBOURG à utiliser, au cours de l'année scolaire 2014 – 2015, la subvention de 7 500 € attribuée lors de la Commission Permanente du 28 juin 2013, dans le cadre d'un échange avec la Macédoine ;

- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 23 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141017-17264-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-10-522

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Accompagner les familles et les lycéens (P130)
Titre	<i>Politique éducative - Aides individuelles</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2014

Réunie le vendredi 17 octobre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Annie ANNE (pouvoir à François DUFOUR), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P130 « accompagner les familles des lycéens » de 2 913 800 € votée en 2014, un montant de 485,80 € au titre de l'opération P130O0003 Fonds social ;
- d'attribuer sur le chapitre 932 du budget 2014 de la Région, 2 subventions de fonctionnement au titre du Fonds Social Régional, d'un montant total de 485,80 € réparti conformément à l'annexe n°1 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise ne œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 23 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141017-17300-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-10-523

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Contribuer au fonctionnement des écoles et instituts de formations sanitaires et sociales (P171)
Titre	<i>Soutien de trois instituts de formations d'aide-soignant pour l'acquisition d'un progiciel de gestion administrative et pédagogique</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2014

Réunie le vendredi 17 octobre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Annie ANNE (pouvoir à François DUFOUR), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P171 « Contribuer au fonctionnement des formations sanitaires et sociales » de 20 024 346 € votée en 2014, un montant de 27 000 € au titre de l'opération P171O001 « Aides aux établissements des formations sanitaires et sociales » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2014, une subvention forfaitaire d'un montant total de 27 000 €, pour l'acquisition d'un progiciel de gestion, répartie de la façon suivante :

- 9 000 € à l'IFAS du lycée Camille Claudel à Caen,
- 9 000 € à l'IFAS du lycée Saint Joseph à Deauville,
- 9 000 € à l'IFAS de la polyclinique de la Baie à Saint Martin des Champs ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions, jointes en annexe, avec les instituts concernés,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 23 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141017-17268-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-10-524

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Accompagner les élèves et les étudiants des formations sanitaires et sociales (P170)
Titre	<i>Convention ANFH - Région pour le financement de parcours de formation aide-soignant</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2014

Réunie le vendredi 17 octobre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Annie ANNE (pouvoir à François DUFOUR), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Association Nationale pour la Formation du personnel Hospitalier (ANFH), la convention de partenariat – sécurisation des parcours de qualification professionnelle des agents des établissements publics de santé de Basse-Normandie adhérents à l'ANFH jointe en annexe 1,

- tous les actes utiles pour la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 23 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141017-17270-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-10-525

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Maintenir et entretenir le patrimoine des lycées (P102)
Titre	<i>Gestion du patrimoine immobilier des EPLE</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2014

Réunie le vendredi 17 octobre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Annie ANNE (pouvoir à François DUFOUR), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

➤ au titre de la gestion du patrimoine régional :

- d'approuver la convention portant établissement d'une servitude de passage sur le domaine public à l'EPLEFPA de Coutances, avec le Syndicat Mixte Manche Numérique afin d'implanter, pour le raccordement dudit lycée, dans le sous-sol des parcelles AV 2 et 9, les fourreaux contenant les câbles de fibre optique ;
- d'autoriser le Président à signer :

- avec le Syndicat Mixte Manche Numérique, la convention jointe en annexe,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 23 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141017-17195-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-10-526

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Maintenir et entretenir le patrimoine des lycées (P102)
Titre	<i>Travaux dans les lycées</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2014

Réunie le vendredi 17 octobre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Annie ANNE (pouvoir à François DUFOUR), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 932 du budget 2014 de la Région, une dotation de fonctionnement de 24 500 € au lycée Louis Liard de Falaise pour la réalisation de travaux par l'Equipe Mobile d'Ouvriers Professionnels de Falaise dans l'espace de vie scolaire,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 23 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141017-17299-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14-10-527

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Maintenir et entretenir le patrimoine des lycées (P102)
Titre	<i>Convention de subvention pour la reconversion du site de l'ancien lycée Rabelais à Hérouville Saint-Clair</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2014

Réunie le vendredi 17 octobre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Annie ANNE (pouvoir à François DUFOUR), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 26 septembre 2014 par laquelle la Région approuve la désaffectation du service public de l'enseignement du lycée François Rabelais à Hérouville Saint-Clair,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser :

- ° le versement d'une subvention d'un montant de deux millions trois cent mille (2 300 000) euros à la Commune d'Hérouville Saint-Clair en vue de l'accompagner financièrement dans la restructuration du bâtiment existant,

- ° le Président à signer :

- la convention de subvention correspondante jointe en annexe,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 23 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141017-17428-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-10-528

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE (P053)
Titre	<i>Favoriser l'entrepreneuriat féminin</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2014

Réunie le vendredi 17 octobre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Annie ANNE (pouvoir à François DUFOUR), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P053 - Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE » de 2 551 000 €, votée en 2014, un montant total de 10 000 € au titre de l'opération « P053O003 – Outils de pilotage et d'animation du CPRDFP » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2014 de la Région, au titre des outils de pilotage et d'animation du CPRDFP, les subventions suivantes :

- 5 000 € à l'association Basse-Normandie Active,

- 5 000 € à l'association Normandie Pionnières ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 23 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141017-17204-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-10-529

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs (P320)
Titre	<i>Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2014

Réunie le vendredi 17 octobre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Annie ANNE (pouvoir à François DUFOUR), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P320 « Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs » de 2 000 000 € votée en 2014, un montant de 79 700 € au titre de l'opération P320O001 « Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du budget de la Région, des subventions pour un montant de 79 700 €, au titre de "l'amélioration des équipements sportifs ou de loisirs" conformément à l'annexe jointe.

La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans un délai de un mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour les factures présentées dans le cadre de l'acquisition de matériel et véhicule et ainsi de prendre en compte pour le calcul de la dépense subventionnable l'ensemble des factures émises à compter du 01/01/2014.

- de prévoir pour les dossiers « matériels et véhicules pour le mouvement sportif » les modalités de paiements suivantes :

- versement d'une avance de 50% du montant de la subvention,
- versement du solde sur présentation des factures acquittées par les fournisseurs ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-10-530

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer et structurer le sport en région (P321)
Titre	<i>Aide à l'organisation d'événements sportifs</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2014

Réunie le vendredi 17 octobre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Annie ANNE (pouvoir à François DUFOUR), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P321 "Développer et structurer le sport en Région" de 3 072 000 € votée en 2014, un montant de 4 000 € au titre de l'opération P321O001 "aide à l'organisation d'événements sportifs" ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2014 de la Région, des subventions pour un montant total de 4 000 €, conformément à l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 23 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141017-17192-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-10-531

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer une politique d'accompagnement et d'engagement de la jeunesse (P322)
Titre	<i>Cart'@too : Outil des loisirs éducatifs et des initiatives Animations collectives - information et dialogue avec les jeunes</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2014

Réunie le vendredi 17 octobre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Annie ANNE (pouvoir à François DUFOUR), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2014 de la Région, les subventions suivantes, au titre de la Cart'@too :

* Opération : outil des loisirs éducatifs et des initiatives

- 2 000 € au Foyer Rural de Pont d'Ouilly,
- 1 500 € à Thury Canoë Polo 2014 ;

* Opération : animations collectives - information et dialogue avec les jeunes

- 12 500 € à l'Université de Caen Basse-Normandie ;

- de déroger au principe d'antériorité pour les dossiers suivants :

- l'organisation de concerts gratuits par le Foyer Rural de Pont d'Ouilly du 7 juillet au 25 août 2014 ;
- la réalisation de supports de communication pour les championnats du monde Kayak Polo par l'association Thury Canoë Kayak Polo 2014, du 22 au 28 septembre 2014.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 23 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141017-17261-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-10-532

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Faciliter la mobilité à l'international (P332)
Titre	<i>Aide à la mobilité via les structures - Bourses Individuelles et collectives à la mobilité</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2014

Réunie le vendredi 17 octobre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Annie ANNE (pouvoir à François DUFOUR), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P332 - Facilité la mobilité à l'international » de 224 025 € votée en 2014, un montant de 5 500 € au titre de l'opération P332O002 Bourses individuelles et collectives à la mobilité ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2014 de la Région, les subventions suivantes, au titre de la mobilité internationale des jeunes :

- 2 000 € à l'association le CITIM, dans le cadre du Service Volontaire Européen (SVE),

- 2 500 € à l'association AVRIL, dans le cadre de la Bourse de Solidarité Internationale (BSI),

- 1 000 € à Manon GUENO dans le cadre de la Bourse de Solidarité Internationale (BSI) ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour les dossiers repris en annexes 1 et 2 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 23 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141017-17248-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14-10-533

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture (P090)
Titre	<i>Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2014

Réunie le vendredi 17 octobre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Annie ANNE (pouvoir à François DUFOUR), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AEPO90 «Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture» de 6 273 580 € modifiée lors de la Décision Modificative n°2 en 2014, les montants suivants :

- 20 000 € au titre de l'opération PO90O004 «Réseaux Cinéma et Audiovisuel»,
- 160 000 € au titre de l'opération PO90O005 «Réseaux Livre et Lecture»,
- 600.60 € au titre de l'opération PO90O008 «Territoires» ;

- d'attribuer, pour un montant total de 180 600.60 € sur le chapitre 933 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 20 000 € à la Maison de l'Image, pour la poursuite de ses activités en 2014 au titre de l'opération PO90O004 «Réseaux Cinéma et Audiovisuel»,

- 160 000 € à l'Institut Mémoires de l'Edition Contemporaine, pour la prise en charge des fluides de l'Abbaye d'Ardenne au titre de l'opération PO90O005 «Réseaux Livre et Lecture»,

- 600.60 € à la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture, pour l'organisation de la journée autour de la thématique «Culture et Agenda 21» au titre de l'opération PO90O008 «Territoires» ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention entre la Région Basse-Normandie et l'IMEC concernant la prise en charge des fluides pour 2014 jointe en annexe 1,

- les conventions relatives aux aides accordées sur la base des documents type en annexes 2 et 3, en vertu de l'alinéa 3 de l'article 5-1 «Règles générales» du règlement des subventions qui prévoit «qu'à titre dérogatoire, une décision attribuant, sur un même programme, à une multiplicité de bénéficiaires, des subventions affectées à des opérations ou projets de même nature, et versées selon les mêmes modalités, un seul exemplaire de convention pourra être annexé au rapport»,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-10-534

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Faciliter l'accès à la culture pour tous (P091)
Titre	<i>Faciliter l'accès à la culture pour tous</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2014

Réunie le vendredi 17 octobre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Annie ANNE (pouvoir à François DUFOUR), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AEPO91 «Faciliter l'accès à la culture pour tous» de 731 355.96 € modifiée lors des Décisions Modificatives n° 1 et 2 en 2014, les montants suivants :

- 29 340 € au titre de l'opération PO91O002 «Cart'@too volet culture»,
- 12 000 € au titre de l'opération PO91O003 «Education artistique et culturelle» ;

- d'attribuer, pour un montant total de 41 340 € sur le chapitre 933 du Budget de la Région, les subventions figurant en annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions relatives aux aides accordées (annexe 1) sur la base des documents type en annexes 2 et 3, en vertu de l'alinéa 3 de l'article 5-1 «Règles générales» du règlement des subventions qui prévoit «qu'à titre dérogatoire, une décision attribuant, sur un même programme, à une multiplicité de bénéficiaires, des subventions affectées à des opérations ou projets de même nature, et versées selon les mêmes modalités, un seul exemplaire de convention pourra être annexé au rapport»,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 23 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141017-17167-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-10-535

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles (P093)
Titre	<i>Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2014

Réunie le vendredi 17 octobre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Annie ANNE (pouvoir à François DUFOUR), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AEPO93 «Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles» de 5 993 194.04 € modifiée lors des Décisions Modificatives n° 1 et 2 en 2014, les montants suivants :

- 88 000 € au titre de l'opération PO93O008 «Cinéma et audiovisuel création diffusion»,
- 7 377.34 € au titre de l'opération PO93O009 «Vie littéraire création diffusion»,
- 7 700 € au titre de l'opération PO93O011 «Arts et musées création diffusion» ;

- d'attribuer, pour un montant total de 103 077.34 € sur le chapitre 933 du Budget de la Région, les subventions figurant en annexe 1 ainsi que les subventions suivantes :

- 6 210 € à l'Association MaCaO 7° art dans le cadre de la diffusion des films soutenus au titre du fonds d'aide régional,

- 23 790 € à l'Association Maison de l'Image dans le cadre de la diffusion des films soutenus au titre du fonds d'aide régional ;

- de modifier la délibération n° 14-04-191 de la Commission Permanente du 25 avril 2014 en attribuant la subvention de 1 100 € initialement octroyée à l'Association Freaky Tunes à l'Association Label Etiquettes pour l'aide à l'émergence du groupe «Portier Dean», son montant restant inchangé ;

- de modifier la délibération n° 14-06-323 de la Commission Permanente du 27 juin 2014 en attribuant la subvention de 5 000 € initialement octroyée à la Communauté de Communes du Pays d'Argentan à la Communauté de Communes Argentan Intercom pour l'organisation de l'exposition de Yann Artus-Bertrand, son montant restant inchangé ;

- d'affecter sur l'APPO93 «Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles» de 2 440 000 € votée en 2014, les montants suivants :

- 135 000 € au titre de l'opération PO93O008 «Cinéma et audiovisuel création diffusion»,
- 1 847 € au titre de l'opération PO93O009 «Vie littéraire création diffusion» ;

- d'attribuer, pour un montant total de 136 847 € sur le chapitre 903 du budget de la Région, les subventions figurant en annexe 1 ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats ou règlements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires visé selon le cas, par l'expert-comptable, le comptable public, le Maire ou le Président ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour le dossier des Editions OREP ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention triennale d'objectifs artistiques et culturels 2014-2016 entre l'État-Ministère de la Culture – Direction Régionale des Affaires Culturelles de Basse-Normandie, la Région Basse-Normandie, le Département du Calvados, la ville d'Hérouville-Saint-Clair et l'Association pour le Développement Musical d'Hérouville (ADMH) relative à la SMAC «Big Band Café» (annexe 2),

- les conventions relatives aux aides accordées (annexes 1 et 3) sur la base des documents type en annexes 4 et 5, en vertu de l'alinéa 3 de l'article 5-1 «Règles générales» du

règlement des subventions qui prévoit «qu'à titre dérogatoire, une décision attribuant, sur un même programme, à une multiplicité de bénéficiaires, des subventions affectées à des opérations ou projets de même nature, et versées selon les mêmes modalités, un seul exemplaire de convention pourra être annexé au rapport»,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 23 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141017-17178-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-10-536

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Développer les partenariats bilatéraux et multilatéraux (P330)
Titre	<i>Droits de l'Homme-Soutien aux Acteurs Régionaux-Zone Amérique du Nord-Zone Asie de l'Est-Zone Océan Indien</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2014

Réunie le vendredi 17 octobre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Annie ANNE (pouvoir à François DUFOUR), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P330 « Développer les partenariats bilatéraux et multilatéraux » de 2 049 509 € votée en 2014, les montants suivants :

- 27 000 € au titre de l'opération P330O004 Soutien aux Acteurs Régionaux,
- 3 173 € au titre de l'opération P330O007 Zone Asie de l'Est,
- 2 625 € au titre de l'opération P330O008 Zone Balkan-Mer Noire,
- 14 250 € au titre de l'opération P330O009 Zone Europe,
- 64 600 € au titre de l'opération P330O010 Zone Océan Indien ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la Région, un montant global de subventions de 111 648 € réparti comme suit :

- 1 000 € à Continents Solidaires Sud Manche pour la Semaine de la Solidarité, du 17 novembre 2014 au 31 décembre 2014,

- 6 000 € à la Ville d' Hérouville Saint Clair pour le programme de coopération décentralisée avec la ville d'Agnam (Sénégal), de septembre 2014 à septembre 2015,

- 20 000 € à Eau Vive pour le programme de coopération décentralisée entre quatre communes de Basse-Normandie (Ifs, Colombelles, Mézidon-Canon et Castillon en Auge) et cinq communes du canton de Kornaka au Niger; année 3 du programme triennal MAE 2013-2015,

- 3 173 € au lycée Alain pour l'appariement avec le lycée Xinhua (Chine) pendant l'année scolaire 2014-2015,

- 2 625 € à la Communauté de Communes du Pays de Livarot pour la coopération avec la ville de Berovo (Macédoine), année 2 du programme triennal Macédoine MAE 2013-2015,

- 3 000 € au lycée Jean Rostand de Caen pour un déplacement en Norvège pendant l'année scolaire 2014-2015,

- 11 250 € au lycée Alexis de Tocqueville de Cherbourg-Octeville pour le projet « Mémoire et Développement Durable » pendant l'année scolaire 2014-2015,

- 50 000 € à la Fédération Régionale des-Maisons Familiales Rurales de Basse-Normandie pour son appui au développement de la formation agricole initiale et continue en Atsinanana (Madagascar), année 2 du programme triennal Madagascar MAE 2013-2015,

- 7 000 € à ARTERES pour la valorisation de la littérature orale en Atsinanana (Madagascar), « Contes d'ici et là bas », année 2 du programme triennal Madagascar MAE 2013-2015,

- 7 600 € à l'Association Socioculturelle des élèves du Lycée Agricole de Coutances (ASCLAC) pour la mission pédagogique avec le lycée agricole de Tamatave (EASTA, Madagascar), année 2 du programme triennal Madagascar MAE 2013-2015,

- de déroger au principe d'antériorité des décisions pour les dossiers suivants :

- Ville d' Hérouville Saint Clair pour le programme de coopération décentralisée avec la ville d'Agnam (Sénégal), de septembre 2014 à septembre 2015,

- Lycée Alain pour l'appariement avec le lycée Xinhua (Chine) pendant l'année scolaire 2014-2015,

- Lycée Jean Rostand de Caen pour un déplacement en Norvège pendant l'année scolaire 2014-2015,

- Lycée Alexis de Tocqueville de Cherbourg-Octeville pour le projet « Mémoire et Développement Durable » pendant l'année scolaire 2014-2015 ;

- de prendre en charge aux frais réels :

- les frais de restauration, de déplacements et d'interprétariat relatifs au festival Les Boréales, du 13 au 20 novembre 2014 pour les personnes citées en annexe,

- les frais de dépenses d'organisation de la rencontre institutionnelle en Norvège, le 8 octobre 2014 (location de salle, traiteur, interprétariat) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 23 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141017-16894-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-10-537

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Développer les réseaux et utiliser au mieux les fonds de coopération (P331)
Titre	<i>Appui au programme Interreg</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2014

Réunie le vendredi 17 octobre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Annie ANNE (pouvoir à François DUFOUR), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P331 « Développer les réseaux et utiliser au mieux les fonds européens » de 255 056 € votée en 2014, les montants suivants :

- 4 000 € au titre de l'opération P331O001 Appui au Programme Interreg,
- 26 549 € au titre de l'opération P331O002 Cotisations Europe et International ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la Région, un montant global de subvention de 4 000 € réparti comme suit :

- 2 000 € au Comité de Jumelage de Vassy pour une aide au démarrage de projet européen,

- 2 000 € à Livre d'Artiste et Art contemporain pour une aide au démarrage du projet européen « 21ème siècle sur le bateau ivre » ;

- d'autoriser :

- le paiement de la cotisation CRPM 2015 (Conférence des Régions Périphériques Maritimes) d'un montant de 21 749 €,

- le paiement de la cotisation AADL 2015 (Association des Agences de la Démocratie Locale) d'un montant de 4 800 €

- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 23 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141017-16848-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-10-538

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Modification des lignes budgétaires - Association Relais d'Sciences - Living Lab de médiation scientifique - phase 1</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2014

Réunie le vendredi 17 octobre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Annie ANNE (pouvoir à François DUFOUR), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de désaffecter sur l'APSUB 2012 Subvention Globale de 13 066 199,00 €, votée pour 2012, un montant global de 14 801,76 € au titre du dossier 12YAFEDERI Subvention Globale FEDER Invest AP ;

- d'affecter sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 3 218 340€, votée en 2014, un montant de 14 801,76 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- de valider le nouveau plan de financement ci-après, relatif à l'Association Relais d'Sciences pour la réalisation d'une première phase de Living Lab de médiation scientifique :

DEPENSES TTC (€)		RESSOURCES (€)		
Matériel et équipement	437 759,93	FEDER	395 000,00	37,48 %
Autres dépenses	77 190,05	Région	342 000,00	32,46 %
Frais de personnel	418 762,10	Autofinancement	316 790,30	30,06 %
Frais généraux	120 078,22			
TOTAL	1 053 790,30	TOTAL	1 053 790,30	100,00 %

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 23 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141017-17121-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-10-539

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Demande de financement au titre de l'assistance technique FEDER- modification de la délibération CP 14-06-363 du 27 juin 2014</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2014

Réunie le vendredi 17 octobre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Annie ANNE (pouvoir à François DUFOUR), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver la demande de financement FEDER de 563 327,82 € relative à l'assistance technique FEDER pour la période allant du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2014, modifiant ainsi la délibération n° CP 14-06-363 de la Commission Permanente du 27 juin 2014 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 23 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141017-17390-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-10-540

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Installation - Transmission et Emploi agricole - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2014

Réunie le vendredi 17 octobre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Annie ANNE (pouvoir à François DUFOUR), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de prendre en charge la rémunération et la protection sociale et accident du travail des 2 stagiaires bénéficiaires d'un contrat de parrainage, conformément aux annexes 1 et 2 jointes, pour une durée totale de 3 640 heures et un montant indicatif de 17 796,24 € ;
- d'affecter sur l'AE « P040-Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables » de 4 623 000 €, votée et modifiée en 2014, un montant de 20 000 €, pour l'opération « P040O007-Installation-transmission et emploi agricole » ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2014 de la Région, une subvention de 20 000 € à l'association Service de remplacement de Normandie, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 55 500 € TTC ;

La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention 2014-AGRI-172 avec l'association Service de remplacement Normandie, jointe en annexe 3 ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 23 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141017-16960-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-10-541

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Réduction des Charges, Autonomie des Exploitations - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2014

Réunie le vendredi 17 octobre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Annie ANNE (pouvoir à François DUFOUR), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE «P040 - Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables» de 4 623 000 €, votée et modifiée en 2014, un montant de 13 367,52 €, pour l'opération «P040O010 - Réduction des charges, autonomie des exploitations, investissements collectifs-prairie» ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2014 de la Région, au titre de l'opération «P040O010 -Réduction des charges, autonomie des exploitations, investissements collectifs-prairie », un montant total de subventions de 13 367,52 € à divers bénéficiaires pour les dossiers de chèque conseil agricole présentés en annexe 1 jointe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les chèques conseil agricole :

- le versement de l'aide sera effectué sur présentation des factures certifiées acquittées ;
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 23 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141017-17070-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-10-542

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Filière équine - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2014

Réunie le vendredi 17 octobre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Annie ANNE (pouvoir à François DUFOUR), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

– de modifier la délibération n°2013-AGRI-81 de la Commission Permanente du 28 juin 2013, le montant des dépenses prévisionnelles du programme d'actions 2013 du Conseil des Chevaux de Basse-Normandie ayant évolué comme suit (le montant de subvention reste inchangé) :

- 197 833.00 € attribués au Conseil des Chevaux de Basse-Normandie pour la réalisation de son programme d'actions 2013, sur la base d'une assiette de dépenses prévisionnelles éligibles fixée à 302 139,41 € TTC.

– d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n°1 à la convention 2013-AGRI-81 avec le Conseil des Chevaux de Basse-Normandie, joint en annexe 1 ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 23 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141017-17163-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-10-543

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Filière équine - Investissement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2014

Réunie le vendredi 17 octobre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Annie ANNE (pouvoir à François DUFOUR), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de transférer la subvention de 300 000 € initialement accordée par délibérations de la Commission Permanente n° 09-685 en date du 25 septembre 2009 et n° CP 13-06-410 en date du 28 juin 2013, à la Communauté de communes Sartilly-Porte de la Baie, pour la création d'un centre d'entraînement de galopeurs à Dragey-Ronthon, à la Communauté de communes Avranches-Mont-Saint-Michel ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n°2 à la convention 2009-AGRI-175 avec la Communauté de communes Avranches-Mont-Saint-Michel joint en annexe 1,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 23 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141017-17162-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-10-544

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Qualité et valorisations des productions - Investissement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2014

Réunie le vendredi 17 octobre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Annie ANNE (pouvoir à François DUFOUR), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2014 de la Région, au titre de l'opération « P0400009– Qualité et valorisation des productions agricoles », les aides à divers bénéficiaires figurant dans le tableau joint en annexe 1, pour un montant total de 170 826,82 €, dans le cadre de l'enveloppe totale de 370 000 € attribuée à l'ASP en 2014, pour la prise en charge des dossiers « investissements pour une autonomie en élevage » au titre de l'année 2014 ;

- de modifier les délibérations suivantes :

n° 11-940 de la Commission Permanente du 16 décembre 2011

- la subvention de 8 970 € (dont 4 485 € Région et 4 485 € FEADER, est attribuée à **l'EARL ZIJP-VERDULT** et non à Mr Gérardus ZIJP,

n° 12-652 de la Commission Permanente du 26 octobre 2012,

- la subvention de 3 560 € (dont 1 780 € Région et 1 780 € FEADER), est attribuée à **l'EARL ZIJP-VERDULT** et non à Mr Gérardus ZIJP ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des montants subventionnables et des pourcentages conformément au tableau en annexe 1 jointe,
- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), dans la limite du montant maximal des subventions accordées,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense subventionnable, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

- d'autoriser l'ASP :

- d'une part à verser aux bénéficiaires énumérés en annexe 1, les montants de subvention de la Région mentionnés pour un montant total de 170 826,82 €, sur la dotation 2014 qui lui a été attribuée,
- d'autre part à verser sur ces dossiers la contrepartie FEADER pour un montant de 290 867,08 € en complément de la contrepartie régionale, le montant total de l'aide versé aux bénéficiaires s'établissant dans un rapport 37 % pour la Région, 63 % pour le FEADER ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n°1 à la convention du dossier n°121.11.D014.000150 avec l'EARL ZIJP-VERDULT jointe en annexe 2,
- l'avenant n°1 à la convention du dossier n°121.12.D014.000031 avec l'EARL ZIJP-VERDULT jointe en annexe 3,
- avec chaque bénéficiaire d'une aide pour un investissement pour une autonomie en élevage, listé en annexe 1, une convention attributive d'une aide régionale et de sa contrepartie FEADER,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-10-545

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Manifestations et animations locales de terroir agricole - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2014

Réunie le vendredi 17 octobre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Annie ANNE (pouvoir à François DUFOUR), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE «P040-Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables » de 4 623 000 €, votée et modifiée en 2014, un montant de 10 000 € au titre de l'opération « P040O001-Animations agricoles » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 939 du budget 2014 de la Région, au titre de l'opération « P040O001-Animations agricoles », une subvention de 10 000 € à l'association Fête de la Normandie, sur la base d'une dépense subventionnable éligible de 63 958 € TTC ;

La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature, sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention 2014-AGRI-173 avec l'association Fête de la Normandie, présentée en annexe 1 jointe ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 23 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141017-16965-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-10-546

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Aide aux Investissements Agroalimentaires - Investissement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2014

Réunie le vendredi 17 octobre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Annie ANNE (pouvoir à François DUFOUR), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « P040 – soutenir le développement d'une agriculture et sylviculture durables » de 6 088 000 €, votée en 2014, un montant complémentaire de 132 090 € au titre de l'opération « P040O011 transformation des produits agricoles et de la mer »
- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2014 de la Région une subvention complémentaire de 132 090 € à l'Agence de Service et de Paiement (ASP), pour le financement 2014 de la sous-mesure 4.2.2 « investissements des entreprises agroalimentaires », au titre de l'opération « P040O011 transformation des produits agricoles et de la mer ».
- d'attribuer, sur le chapitre 909 du budget 2014 de la Région, les subventions, au titre de l'opération P040O011 « Transformation des produits agricoles et de la mer », à divers bénéficiaires pour les investissements agroalimentaires figurant dans le tableau joint en annexe 2, dans le cadre de l'enveloppe de 872 090 € attribuée à l'ASP, pour la prise en charge des dossiers « Investissements agroalimentaires » pour un montant total de 871 071,36 € ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes :
 - les aides sont accordées sur la base des montants subventionnables et des pourcentages conformément au tableau joint en annexe 1 ;
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), dans la limite du montant maximal des subventions accordées ;
 - dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense subventionnable, les participations de la Région seront réduites au prorata.
- d'autoriser l'ASP :
 - d'une part à verser aux bénéficiaires énumérés en annexe 2, les montants de subvention de la Région mentionnés dans cette même annexe pour un montant total de 871 071,36 €, sur la dotation 2014 qui lui a été attribuée ;
 - d'autre part à verser sur ces dossiers la contrepartie FEADER pour un montant s'établissant au total à 1 483 175,38 €.
- d'autoriser le Président à signer :
 - l'avenant n°1 à la convention relative à la gestion en paiement associé par l'ASP de la sous-mesure 4.2 investissements transformation-commercialisation dans le cadre de la période transitoire (volet 2) Hors SIGC, joint en annexe 1 ;
 - avec chaque bénéficiaire listé en annexe 2 jointe une convention attributive d'une aide régionale ;
 - l'avenant n°1 à la convention du dossier n°123.12.R025.000002 avec la SARL La Chaiseronne joint en annexe 3 ;
 - l'avenant n°1 à la convention n°13P03314 avec la SARL Lait Douceur de Normandie joint en annexe 4 ;
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-10-547

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Innovation, études et expérimentations</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2014

Réunie le vendredi 17 octobre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Annie ANNE (pouvoir à François DUFOUR), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- - d'affecter sur l'AE « P040-Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables » de 4 623 000 €, votée en 2014, un montant de 40 000 €, au titre de l'opération «P040O006 innovation, études, expérimentations » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2014 de la Région, les subventions suivantes :

- 28 000 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, pour son programme d'actions 2014-2015 pour l'observatoire régional de l'agriculture et de ses filières, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 46 820 € HT ;
- 12 000 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, pour ses études 2014-2015 du pôle économie et prospective, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 25 200 € HT ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n°1 à la convention 2013-AGRI-13 avec le SILEBAN, l'Université de Caen et Technodoc, joint en annexe 2 ;
- Les conventions avec la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, selon le modèle joint en annexe 3 ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 23 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141017-17022-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-10-548

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables (P240)
Titre	<i>Etudes et recherche en fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2014

Réunie le vendredi 17 octobre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Annie ANNE (pouvoir à François DUFOUR), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AESUB « P240 - Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables » de 1 136 972 €, votée en 2014, un montant de 142 058,76 € au titre de l'opération « P240O001 Etudes et recherche » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 939 du budget 2014 de la Région, les subventions suivantes :

- 45 130,76 € à DIELEN Laboratoires pour la réalisation du programme « NUTRIAQUA » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 108 130,76 € HT ;
- 4 896,00 € au Laboratoire d'Aquaculture et l'Artemia Reference Centre de l'Université de Gand pour la réalisation du programme « NUTRIAQUA » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 9 896,00 € HT ;
- ► 10 000,00 € à l'Université de Nancy Henri Poincaré pour la réalisation du programme « NUTRIAQUA » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 20 000,00 € TTC ;
- 31 032,00 € à l'UR INRA1067 NuMÉA de Saint Pée sur Nivelles pour la réalisation du programme « NUTRIAQUA » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 51 032,00 € HT ;
- 29 000,00 € à la Station aquacole Ifremer de Palavas les flots pour la réalisation du programme «NUTRIAQUA» sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 53 000,00 € HT ;
- 22 000,00 € au Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins pour la réalisation du programme «VALPENA» sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 110 000,00 € TTC ;

La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention partenariale n°2014-PCM-59 avec DIELEN Laboratoires, le laboratoire d'Aquaculture et l'Artemia Reference Centre de l'Université de Gand, l'Université de Nancy Henri Poincaré, l'UR INRA1067 NuMÉA de Saint Pée sur Nivelles, la Station aquacole d'Ifremer de Palavas les flots, pour le programme « NUTRIAQUA» jointe en annexe 2,
- la convention n°2014-PCM-60 avec le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins pour le programme « VALPENA» jointe en annexe 3,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-10-549

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE (P053)
Titre	<i>Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2014

Réunie le vendredi 17 octobre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Annie ANNE (pouvoir à François DUFOUR), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P053 - Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE » de 2 551 000 €, votée en 2014, un montant total de 56 910 € dont :

- 51 910 € au titre de l'opération « P053O001 – Cité des Métiers »,
- 5 000 € au titre de l'opération « P053O004 – Partenariat » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2014 de la Région, les subventions suivantes :

* au titre de la Cité des Métiers :

- 7 500 € à la cité des métiers de l'orne,
- 7 500 € à la MEF Cotentin,
- 15 000 € à la MIFE,
- 7 500 € à la Mission Locale du Bocage Virois,
- 12 500 € à la Ville d'Hérouville Saint-Clair,
- 1 910 € à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Orne,

* au titre du partenariat avec les branches professionnelles :

- 5 000 € à la CPRIA ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention de déclinaison des travaux des observatoires des métiers et des qualifications de branches en Basse-Normandie jointe en annexe 1,

- avec chacun des sites Cité des Métiers de Basse-Normandie la convention jointe en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 23 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141017-17206-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-10-550

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner et équiper les apprentis (P050)
Titre	<i>Accompagner et équiper les apprentis</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2014

Réunie le vendredi 17 octobre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Annie ANNE (pouvoir à François DUFOUR), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P050 - Accompagner et équiper les apprentis », de 3 770 000 €, votée en 2014, un montant total de 26 767,15 € dont :

- . 22 042,15 € au titre de l'opération « P050O002 – Aide aux apprentis FSA » ,
- . 4 725 € au titre de l'opération « P050O006 – Public en difficulté » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget de la Région, les subventions suivantes :

- . 22 042,15 € conformément à l'annexe 1 jointe, au titre de l'opération « P050O002 – Aide aux apprentis FSA », ces aides étant forfaitaires ;
- . 1 425 € à l'organisme de formation « La Maison des Mots » au titre de l'opération « P050O006 – Public en difficulté », cette aide étant forfaitaire ;
- . 3 300 € au Groupement Inter-Consulaire de la Manche pour le CFA du Groupe FIM au titre de l'opération « P050O006 – Public en difficulté » cette aide étant forfaitaire.

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- . pour les aides versées au titre des opérations « P050O002 – Aide aux apprentis FSA » et « P050O006 – Public en difficulté » : 100% à la notification.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-10-551

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner le fonctionnement des CFA (P051)
Titre	<i>Solde des subventions de fonctionnement des CFA pour 2014</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2014

Réunie le vendredi 17 octobre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Annie ANNE (pouvoir à François DUFOUR), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P051 - Accompagner le fonctionnement des CFA » de 32 566 797 €, votée pour 2014, un montant de 7 337 140,20 € au titre de l'opération « P051O001 – Aide au fonctionnement des CFA » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2014 de la Région, le solde des subventions de fonctionnement des CFA au titre de l'exercice 2014 pour un montant total de 7 337 140,20 €, réparti conformément à l'annexe 1 jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 23 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141017-17066-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-10-552

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Améliorer les équipements pédagogiques des CFA (P052)
Titre	<i>Investissements pédagogiques</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2014

Réunie le vendredi 17 octobre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Annie ANNE (pouvoir à François DUFOUR), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation de programme « P052 - Améliorer les équipements pédagogiques des CFA », de 1 165 000 €, votée pour 2014, un montant total de 86 659,50 € au titre de l'opération « P052O001 – Investissement pédagogique CFA » ;

- d'attribuer sur le chapitre 901 du budget 2014 de la Région, des subventions proportionnelles d'un montant total de 86 659,50 € sur la base des taux d'intervention détaillés en annexe 1 jointe ;

- de modifier la délibération CP n° 11-381 du 1er juin 2011 pour appliquer un taux d'intervention de la Région de 77,22% identique entre la délibération et la convention d'investissement n° 2011-039 signée le 21 juillet 2011 pour l'attribution de la subvention en faveur de la Chambre de Métiers et d'Artisanat de région – section du Calvados pour le CIFAC ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être versés au prorata de la réalisation, sur justificatifs dûment certifiés. Dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'accorder un délai de trois mois aux bénéficiaires à compter de la date du courrier d'envoi des projets de conventions, pour le retour de celles-ci dûment signées, sous peine d'annulation d'office des subventions ;

- d'autoriser le Président à signer :

- . la convention type jointe en annexe 2 ;

- . tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 23 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141017-17079-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-10-553

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Favoriser l'aide à l'emploi dans le milieu associatif (P161)
Titre	<i>Accompagnement des emplois d'avenir</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2014

Réunie le vendredi 17 octobre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Annie ANNE (pouvoir à François DUFOUR), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P161 Favoriser l'aide à l'emploi dans le milieu associatif » de 1 006 950 € votée pour 2014, un montant total de 40 200 € au titre de l'opération « P161O002 Accompagnement des emplois d'avenir »
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget 2014 de la Région la subvention d'un montant total de 40 200 € au titre de l'opération « P161O002 Accompagnement des emplois d'avenir », répartis conformément à l'annexe jointe N°1, et conformément aux modalités financières définies dans le Règlement d'intervention du dispositif ;
- de déroger à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date de début du programme aidé, pour les associations qui ont signé le contrat de travail du salarié, entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide par la Commission Permanente ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes :
 - . au titre de l'accompagnement des emplois d'avenir, le versement se fera une fois par an à date anniversaire du contrat de travail du salarié embauché ; dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera déduite au prorata ; de déroger ainsi au Règlement des subventions régionales ;
- d'accorder un délai de trois mois aux bénéficiaires à compter de la date du courrier d'envoi des projets de conventions, pour le retour de celles-ci dûment signées, sous peine d'annulation d'office de la subvention ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-10-554

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Développer les compétences et accompagner les transitions professionnelles (P160)
Titre	<i>Formation des actifs et ingénierie</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2014

Réunie le vendredi 17 octobre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Annie ANNE (pouvoir à François DUFOUR), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser l'AFPA, dans le cadre de l'EDEC EPR, signé le 12 juillet 2010, à engager l'action de formation d'AREVA sur les crédits QUALIF.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 23 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141017-16933-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-10-555

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Développer les compétences et accompagner les transitions professionnelles (P160)
Titre	<i>Convention avec Pôle emploi pour la mise en place d'actions de formations complémentaires</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2014

Réunie le vendredi 17 octobre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Annie ANNE (pouvoir à François DUFOUR), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer la convention 2014 de financement exceptionnel, jointe en annexe 1 du versement de 200 000 € par Pôle emploi à la Région Basse-Normandie pour la mise en œuvre d'actions de formations complémentaires dans le cadre du dispositif « Une formation, un emploi ».

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 23 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141017-17127-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-10-556

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner les projets des entreprises (P300)
Titre	<i>Aides aux entreprises</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2014

Réunie le vendredi 17 octobre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sophie GAUGAIN, Valérie NOUVEL, Annie ANNE (pouvoir à François DUFOUR), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur :

* l'AP « P300 – Accompagner les projets des entreprises » de 12 300 000 € votée en 2014 les montants suivants :

- . 232 000 € au titre de l'opération P300O007 PRCE,
- . 2 308 000 € au titre de l'opération P300O001 ARE ;

* l'AP « P350 – Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs du tourisme » de 2 584 054 € votée en 2014, un montant de 300 000 € au titre de l'opération « P350O001 aides aux entreprises » ;

* l'AE « P300– Accompagner les projets des entreprises » de 1 265 000 € votée en 2014, un montant de 37 600 € au titre de l'opération P300O006 opérations export ;

* l'AE « P301 – Accompagner les stratégies de développement économique du territoire » de 2 164 496 € voté en 2014, un montant de 11 000 € au titre de l'opération P301O001 Attractivité et promotion économique ;

- d'attribuer sur :

* le chapitre 909 du budget 2014 de la Région les montants suivants :

- . des subventions pour un montant total de 232 000 € au titre de la PRCE, conformément à l'annexe 1,
- . des prêts à taux zéro pour un montant total de 2 608 000 €, au titre de l'ARE, conformément à l'annexe 2 ;

* le chapitre 939 du budget 2014 de la Région, les subventions maximales suivantes :

- . 11 000 € à la MIRIADE pour l'organisation d'un espace collectif au salon du MIDEST,
- . 37 600 € à l'Association Normandie AeroEspace (NAE), pour son programme d'actions 2014,

- de modifier la délibération N°CP 14-06-396 de la Commission Permanente du Conseil Régional de Basse-Normandie concernant l'ARE accordée à la SA PSA PEUGEOT CITROEN en date du 27 juin 2014 afin d'annuler le report du remboursement des échéances ;

- de se prononcer favorablement pour le changement de programme de la société LOXOS pour son programme APPEX adopté par délibération n° CP 14-04-243 du 25 avril 2014, dans les conditions suivantes :

	Budget initial	Nouveau budget	Taux d'aide	Subvention maximale
Zone 1	27 300 €	36 000 €	50%	18 000 €
Zone 2	22 500 €	37 200 €	70%	26 040 €
Communication	24 650 €	26 650 €	50%	13 325 €
Homologation	27 000 €	0 €	50%	0 €
Total	101 450 €	99 850 €		57 365 €

- de se prononcer favorablement, au titre du fonds de garantie Basse-Normandie, sur l'octroi de la garantie sollicitée sur les prêts des entreprises répertoriées en annexe 3 ;

- de se prononcer favorablement pour la convention de mise en œuvre d'un dispositif d'aides aux entreprises commerciales et artisanales par la ville de Cherbourg, présentée en annexe 4 ;

- de constater le changement de bénéficiaire, OSEO Régions devient Bpifrance financement et d'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention présenté en annexe 5 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les autres actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions ;
- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 23 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141017-17094-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14-10-557

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Valoriser la recherche et l'innovation dans les entreprises (P281)
Titre	<i>Soutien aux projets collaboratifs d'innovation Soutien aux projets individuels d'innovation Actions MIRIADE</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2014

Réunie le vendredi 17 octobre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Annie ANNE (pouvoir à François DUFOUR), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P281 – Valorisation de la recherche et l'innovation dans les entreprises » de 6 131 000 €, votée en 2014, les montants suivants :
 - 549 983 € au titre de l'opération « P281O007 – Soutien aux projets collaboratifs d'innovation »,
 - 150 000 € au titre de l'opération « P281O009 – Soutien aux projets individuels d'innovation »,
 - 200 000 € au titre de l'opération « P281O001 – MIRIADE Impulsions Conseil RDT » ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2014, les subventions suivantes :
 - 10 390 € à Labéo Franck Duncombe pour sa participation au projet collaboratif PARALENCE, soit 45 % des dépenses prévisionnelles estimées à 23 000 € et 100 % des dépenses éligibles,
 - 41 937 € à l'association ACTALIA pour sa participation au projet collaboratif INCOconso soit 40 % des dépenses prévisionnelles estimées à 104 844 €,
 - 17 334 € à la SARL FERME DU MESNIL pour sa participation au projet collaboratif INCOconso soit 58,01 % des dépenses prévisionnelles estimées à 29 881 €,
 - 6 475 € à la SAS TARTEFRAIS pour sa participation au projet collaboratif INCOconso soit 41,99% des dépenses prévisionnelles estimées à 15 419 €,
 - 21 847 € à la SAS Ob'do Contact Agile pour sa participation au projet de « APSAS », soit 60% des dépenses prévisionnelles estimées à 36 413 €,
 - 452 000 € à l'Université de Caen pour la participation de la MRSH au projet de « chaîne d'édition numérique » soit 51,8% des dépenses prévisionnelles estimées à 872 000 €,
 - 150 000 € à la SAS GREEN RESEARCH pour son projet de production d'agrocombustible à partir de biomasse végétale, soit 19,8% des dépenses prévisionnelles estimées à 757 250 €,
 - 200 000 € à la MIRIADE pour le déploiement des Impulsions Conseil ;
- d'approuver les projets de conventions jointes en annexes 1 à 8 ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour la prise en compte des dépenses liées aux projets d'innovation PARALENCE, INCOconso, Green Research, et pour les Impulsions Conseil de la MIRIADE ;
- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-10-558

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Soutenir la recherche publique (P280)
Titre	<i>Cofinancement de projets nationaux et partenariats (PIA) Soutien aux allocations doctorales Soutien aux projets de recherche émergents</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2014

Réunie le vendredi 17 octobre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Annie ANNE (pouvoir à François DUFOUR), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de désaffecter sur l'AE « P280 – Soutenir la recherche publique » de 3 764 324 €, votée en 2014, la somme de 25 000 € au titre de l'opération « P280O027 – Projets de recherche émergents » ;
- d'affecter :
 - sur l'AE « P280 – Soutenir la recherche publique » de 3 764 324 € votée en 2014, les montants suivants :
 - . 6 166 € au titre de l'opération « P280O003 – Cofinancements de projets nationaux et partenariats (PIA) »,
 - . 238 000 € au titre de l'opération « P280O027 – Projets de recherche émergents »,
 - sur l'AP « P280 – Soutenir la recherche publique » de 1 920 000 €, votée en 2014, 1 342 € au titre de l'opération « P280O027 – Projets de recherche émergents » ;
- d'attribuer les subventions suivantes :
 - * sur le chapitre 939 du budget de la Région
 - 6 166 € au Conseil Général du Calvados pour la participation au fonctionnement 2014 de la Commission Locale d'Information (CLI) auprès du GANIL,
 - 238 000 € aux organismes figurant dans le tableau en annexe 3 pour le soutien aux projets émergents,
 - * sur le chapitre 909 du budget de la Région
 - 1 342 € aux organismes figurant dans le tableau en annexe 3 pour le soutien aux projets émergents ;
- de modifier la délibération N°CP 14-06-399 en date du 27 juin 2014 pour prendre compte le transfert à l'Université de Caen Basse-Normandie de la subvention de 44 149 € initialement accordée à l'institut FEM pour permettre le cofinancement de l'allocation doctorale sur les EMR ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour la prise en compte des dépenses du Conseil Général du Calvados pour les dépenses relatives à la CLI du GANIL, à compter du 1^{er} janvier 2014 ;
- d'approuver :
 - la convention d'application 2014 relative au financement de la CLI auprès du GANIL, placée en annexe 1,
 - la convention relative à l'allocation doctorale cofinancée sur les EMR, placée en annexe 2,
 - la convention relative au projet de recherche émergent ZEOXY, placée en annexe 4,
 - la convention relative au projet de recherche émergent MinOmics, placée en annexe 5 ;
- d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi des projets de convention et d'avenant pour le retour de ceux-ci dûment signés, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-10-559

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs touristiques (P350)
Titre	<i>Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs touristiques</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2014

Réunie le vendredi 17 octobre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sophie GAUGAIN, Valérie NOUVEL, Annie ANNE (pouvoir à François DUFOUR), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « P350 - Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs du tourisme » de 2 584 054 €, votée en 2014, un montant de 291 500 € au titre de l'opération « P350O001 – Aides aux entreprises » ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région, afin de prendre en compte les dépenses à compter du 3 septembre 2014 pour la SARL Festyland ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour le dossier d'ARE-Tourisme ainsi que les modalités de remboursement :

Le versement de l'avance remboursable de 291 500 € à la SARL Festyland s'effectuera selon les modalités suivantes :

- 100 % à la signature de la convention.

Les remboursements interviendront en 10 semestrialités de 29 150 € du 1er octobre 2016 au 1er avril 2021.

- de valider le principe d'une participation annuelle à hauteur de 10 000 € au profit de Manche Tourisme pour la mise en œuvre du programme 2015-2018 de l'itinéraire vélo « La Véloscénie » Paris-le Mont-Saint-Michel sur la base d'un budget estimé à 496 800 € pour 4 ans ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la SARL Festyland, la convention jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 23 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141017-17046-DE-1-1